



1999 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine



**Ordre
des Avocats**

Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Souvenirs	11
Discours de Monsieur le Bâtonnier Alain BOULARD	12
Réquisitoire de Monsieur Jean-Philippe BIDEGAINBERRY	16
Plaidoirie de Madame Isabelle CLANET DI LAMANIT	22
Le droit de réponse de l'Accusé Marc JOLIVET	28

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**

Vincent MAUREL **2019-2020**

Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**

Jacques TAQUET **2015-2016**

Olivier BENOIT **2013-2014**

Catherine SCHEFFLER **2011-2012**

Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**

Pierre BERGER **2007-2008**

Claude DUVERNOY **2005-2006**

André GOURMELEN **2003-2004**

François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**

Alain BOULARD **1999-2000**

Jean ACQUAVIVA **1997-1998**

Pascal MAYEUR **1995-1996**

Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**

Christophe RICOUR **1991-1992**

Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**

Alain NICOLAS **1987-1988**

Patrick QUIBEL **1985-1986**

Robert GARDES **1983-1984**

Alain FRICAUDET **1981-1982**

Bernadette PISTRE **1979-1980**

Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**

Jacqueline PECQUET **1975-1976**

Dominique BLAVIER **1973-1974**

Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

SOUVENIRS

Lui, à sa place d'avocat général d'un soir, Pierre Jolivet, témoin à charge puis à décharge assis à ses côtés.

Elle, sur le banc de la Défense, Marc Jolivet, accusé, assis à sa droite.

Lui : J'aurais pas dû finir la soirée d'hier au bar des pingouins avec Marc Jolivet. Je ne supporte définitivement pas le vin bio ...

Elle : J'retrouve plus la page 12 de mon discours ...

Lui : J'ai pas repéré où est assise ma mère, pourtant elle doit être là depuis au moins deux heures ...

Elle : Comment Marc ? Tu viens d'avoir une super idée ... Tu vas faire semblant de partir à la fin des réquisitions et tu veux que je t'en empêche ...

Quoi ! Tu veux qu'on improvise !

Pierre Jolivet : Elle a un drôle de brushing l'avocat de mon frère ...

Lui : C'est vrai que c'est bizarre quand même cette coiffure qu'elle s'est faite aujourd'hui ...

Elle : Non, Marc, c'est une bonne idée mais ça va pas être possible de chanter l'internationale ici ...

Marc Jolivet : C'est qui celui qui parle depuis deux heures ?

Elle : Ah là Marc, c'est le Bâtonnier ... et là Marc, tu vois, on en a encore pour deux heures ...

Isabelle Clanet-dit-Lamanit et Jean-Philippe Bidegainberry

DISCOURS DE MONSIEUR LE BÂTONNIER ALAIN BOULARD :

Monsieur le préfet, Messieurs, Mesdames les élus, Monsieur le premier Président, Monsieur le procureur général, Monsieur le procureur de la République, Messieurs les Chefs de juridictions, Mesdames, Messieurs les magistrats, Mesdames, Mesdames les représentants des ordres professionnels, Mesdames Messieurs les Hautes Autorités civiles et militaires, Monsieur le président du Conseil National des Barreaux, Monsieur le président de la Conférence des bâtonniers, Mesdames, Messieurs les bâtonniers du barreau d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Bobigny, Chartres, Créteil, Évry, Grasse, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Paris, Pontoise, Toulouse, Versailles, Monsieur le bâtonnier désigné, Madame, Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre, mes chers confrères, Mesdames, Messieurs les secrétaires de la Conférence, mes jeunes confrères à qui cette rentrée et tout spécialement dédiée, Monsieur l'accusé, Monsieur le directeur de la Gazette du Palais que je remercie de votre amicale et confraternelles aide, Mesdames, Messieurs, c'est un très grand honneur de vous accueillir à cette rentrée 1999 de la Conférence du Stage du barreau des Hauts-de-Seine que je déclare solennellement ouverte.

Permettez-moi de vous remercier de votre présence qui traduit votre attachement à notre profession et à notre barreau, deuxième de France avec ses 1450 avocats en exercice, qui a pour tradition de donner la parole premier vendredi du mois de décembre aux représentants de ses forces vives que sont ses 400 stagiaires afin de soutenir l'accusation et la défense d'une personnalité accusée pour la circonstance de crimes imaginaires. Cette année, l'accusation sera soutenue par Monsieur Jean-Philippe Bidegainberry et la défense par Madame Isabelle Clanet Di Lamanit, secrétaire de la conférence 1999. Monsieur

Marc Jolivet, vous aurez dans quelques minutes à répondre devant nous de votre turpitudes, il n'est pas de coutume qu'une juridiction remercie de leur présence ceux qui comparaissent devant elle. Compte tenu cependant du fait que vous comparussiez volontairement, permettez-moi de transgresser cette règle mais n'y voyez toutefois ni un signe de faiblesse, ni de promesse d'indulgence car votre cas est beaucoup trop grave pour le permettre.

La tradition, veut également qu'à l'occasion de cette rentrée de la Conférence, le Bâtonnier de l'Ordre profite de cette occasion qui lui a été offerte. Je ne faillirai pas à cette règle et je ne vous dissimulerai pas que c'est avec beaucoup d'émotion, en pensant aux grands absents à qui je dois tant et dont je sais la fierté qu'ils auraient ressentis à cet instant, dans cette salle où ont comparu des accusés, reconnu les pires crimes, ils ont toujours trouvé à leur côté des avocats qui ont su rappeler qu'ils étaient avant tout des êtres humains. C'est l'honneur de notre profession que de « *les défendre tous* » pour reprendre une expression désormais consacrée.

Si je me suis permis d'évoquer quelques souvenirs personnels il y a quelques instants, c'est parce que cette profession je l'ai choisi et qu'elle a une dimension hors du commun. Saint-Exupéry disait : « *la grandeur d'un métier et peut-être avant tout d'unir les hommes* », cette affirmation n'est jamais plus vrai qu'appliquée à la profession d'avocat, confident, conseil, défenseur de l'Homme. Or j'ai le sentiment que cette profession, ma profession, est aujourd'hui menacée en ce qu'elle a de plus précieux, en ce qui la distingue des autres professions et qui fait que nous ne sommes pas de simples prestataires de services. Je vais

parler du secret professionnel. J'ai par ailleurs le sentiment, que l'égalité dans l'accès au droit et à la justice, principe de droit constitutionnel, est aujourd'hui méconnu et ramené au rang de liberté conditionnelle. Permettez-moi de m'en expliquer.

Le secret professionnel de l'avocat est un principe fondamental, il est garant d'une justice indépendante et impartiale dont la crédibilité dépend de l'exercice de défenseur libre et indépendant. Le législateur a entendu protéger ce secret en toute matière dans le domaine du conseil dans celui de la défense, ce sont les deux composantes de notre nouvelle profession d'avocat une et indivisible. La Cour de cassation de 1885 a rendu une série d'arrêts qui a consacré le caractère absolu et le fait qu'il devait s'appliquer en toute circonstance. La rigueur de ce principe est extrême puisque toute violation est pénalement réprimée. Ce droit au secret, cette obligation au secret n'est pas une protection de l'avocat, c'est une garantie aux citoyens qui lui fait ses confidences. Depuis quelques temps la tentation se fait jour de réduire la sphère du secret professionnel de l'avocat au nom d'un problème sécuritaire. Ainsi la cour de cassation s'écarte de sa jurisprudence séculaire et malgré trois interventions du législateur en 1990, en 1993 et en 1997 a-t-elle entrepris de restreindre l'étendue de ce secret. Ceci n'est pas acceptable.

La situation est tout particulièrement préoccupante en matière de perquisition dans le cabinet d'avocats car la cour suprême considère que la législation sur le secret professionnel ne s'applique qu'aux activités de défense et non à celles de conseil et ne saurait empêcher un juge d'instruction de procéder aux recherches nécessaires à la manifestation de la vérité. Est-il tolérable que des perquisitions dans les cabinets d'avocats soient effectuées pour rechercher la preuve de l'infraction dont sont soupçonné les clients de ces avocats? Et qu'un juge d'instruction qui manque d'éléments à son dossier vienne ainsi faire sa moisson de preuve ? Les affaires qui, au cours de cette année, ont défrayé la chronique établissent la réalité de cette menace, menace tout aussi réelle qu'en matière d'écoute téléphonique.



Comment accepter la motion de ce syndicat de magistrats lors de ce récent congrès fustigeant je cite : « *la sanctuarisation des cabinets d'avocats qui conduirait à leur conférer un privilège qui n'est accordé à aucune autre profession tenue au secret professionnel et à permettre sous ce couvert le développement d'activités illicites en toute impunité* ».

Cette suspicion n'est pas admissible, comme l'est le projet de réforme actuellement en cours de la Directive Européenne anti-blanchiment de 1991 qui voudrait étendre aux avocats l'obligation de dénonciation d'opération financière illicite dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'assistance de la représentation de leurs clients dans le cadre de certaines activités. Comme l'est encore le projet de loi de finances de l'an 2000 et son article 57 actuellement en cours de discussion devant le parlement qui voudrait étendre les pouvoirs d'investigation des agents du fisc, personnes dépositaire du secret professionnel. Comme l'est enfin l'arrêté du 18 juin 1999 qui prévoit la collecte et la mise en fichier informatique pour les informations pénales des noms des avocats et de leurs clients pour chaque infraction au niveau des parquets généraux des Cours d'appel. Faut-il que la législation qui nous est applicable, nos règles professionnelles, notre déontologie, le rôle de nos instances ordinales, notre statut d'auxiliaire de justice, notre serment soit à ce point ignoré de ceux qui nous gouvernent ?

Je n'ose le penser mais si tel était le cas, il nous appartiendrait de leur rappeler. Veillons à ce que, sous prétexte de transparence ou encore de sécurité, on n'impose pas à notre profession une dérive vers une culture de la délation qui n'est pas la sienne et ne le sera jamais. Nous n'en avons pas le droit, parce que le sacrifice de nos confrères qui ont parfois payé de leur vie le sacrifice du secret professionnel ne saurait être vain. Il convient de ne pas verser dans une politique sécuritaire où l'Homme ne pourra en toute confiance s'ouvrir de ses secrets à l'avocat qu'il a choisi pour être conseillé, défendu et cela sans crainte de retrouver plus tard ses confidences dans le dossier de l'accusation.

Mesdames, Messieurs les parlementaires, Mesdames, Messieurs les magistrats, mes jeunes confrères, vous qui êtes à l'honneur aujourd'hui et qui êtes l'avenir de notre profession, restons vigilants. Cette exigence n'est pas un plaidoyer pro domo pour la profession qui voudrait ainsi protéger des intérêts corporatistes, ce combat nous concerne tous et même si le secret dérange, et même si la tentation de la transparence absolue peut être séduisante, la justice et la démocratie sont à ce prix. N'oublions jamais qu'il en va de l'État de droit et de nos libertés.

La Convention Européenne des Droits de l'Homme proclame en son article 14 que la jouissance des droits et des libertés reconnus par elle doit être assurée sans distinction aucune fondée sur la fortune. L'État a donc pour devoir d'assurer l'égalité d'accès à la justice et au droit à tous les citoyens. Il ne saurait être contesté que cet accès, dans une société où la législation est de plus en plus complexe et évolutive, passe par le recours à ce professionnel du conseil et de la défense qu'est l'avocat. Or que constate-t-on ? En matière de fiscalité tout d'abord, l'existence d'une TVA à 20,6 % suscite d'une part un renchérissement du coût d'accès à la justice et d'autres part, une inégalité entre les justiciables, entre ceux qui récupèrent cette TVA, les entreprises, et ceux qui ne la récupèrent pas, les particuliers. Cette inégalité est patente dans le cadre de procédure opposant l'un à l'autre, il suffit de prendre pour exemple les procédures prud'homales ou les litiges de droit de la consommation.

Il n'est pas admissible que le trésor public s'enrichisse sur les malheurs des citoyens contraints de s'adresser à la justice pour faire valoir leurs droits. Le prétexte avancé de l'harmonisation de la réglementation européenne est en cette matière irrecevable. Ainsi, en Belgique, pays européen s'il en est, nos confrères ne sont-ils pas assujettis à la TVA sur leurs prestations. À supposer cependant que cette revendication de la suppression de la TVA ne puisse être mise en oeuvre, la réglementation européenne permet aux

prestations de première nécessité de bénéficier d'un taux réduit de TVA. Nous revendiquons donc à tout le moins le bénéfice d'une TVA à 5,5 % sur les prestations judiciaires et juridiques à destination des particuliers. À ce jour, à ma connaissance, aucune demande dans ce sens n'a été faite par l'État français, alors qu'en quelques mois de lobbying, les professionnels de l'immobilier et du bâtiment ont obtenu cette mesure. Doit-on en conclure que l'accès au droit et à la justice ne sont pas un droit de première nécessité ? Faut-il en déduire qu'il est plus important de repeindre sa salle de bain que d'être assisté devant le juge aux affaires familiales dans une demande de pension alimentaire ou devant le conseil des prud'hommes saisi d'une demande de paiement de salaire ? De même en matière d'aide juridictionnelle, est-il admissible que la contribution de l'État à la rétribution des avocats (c'est le terme même retenu par les textes qui n'ose pas à juste titre de parler de rémunération) n'ait pratiquement pas évolué depuis 1991 ? Est-il admissible que le nombre d'unités de valeur demeure totalement dérisoire pour certaines procédures ? Deux unités de valeur pour défendre un mise en examen devant le juge d'instruction dans le cadre d'un débat contradictoire sur sa mise en détention, soit 268 francs. Quatre unités de valeur pour défendre un prévenu qui selon l'infraction commise risque jusqu'à 10 ans d'emprisonnement devant le tribunal correctionnel, soit 536 francs, est digne de la patrie des droits de l'Homme à la veille du troisième millénaire ? Que penser par ailleurs du montant de l'unité de valeur qui n'a pratiquement pas évolué depuis huit années passant de 125 francs en 1992 à 134 francs en 1999, soit 9 pour 1000 d'augmentation par an, même pas 1 % par an, même pas l'évolution du coût de la vie. Ainsi ceux qui défendent les plus démunis sont-ils condamnés à s'appauvrir chaque année un peu plus ? Où sont les promesses de la commission Boucher et de la loi de 1991 qui prévoyait qu'avant le 1^{er} janvier 1995 le gouvernement ferait un rapport au parlement sur les premières années de l'application afin qu'en soit tiré les conséquences en matière de revalorisation du montant de celle-ci. La loi est méconnue et les engagements ne sont pas tenus.

Parallèlement, à titre d'illustration, l'État accepte 80 millions de francs de dépassement du budget de rénovation du théâtre de Strasbourg (pardonnez-moi Monsieur le bâtonnier de Strasbourg de cet exemple) mais ne prévoit en l'état aucune ligne budgétaire pour la garde à vue à la première heure qui constitue un progrès indéniable mais doit être cependant encore très en retrait de nos voisins espagnols. Il est louable que Madame le Garde des Sceaux ait pour ambition, je cite : « de mettre le droit et la justice au cœur de la société » comme elle l'a déclaré au journal Le Monde le 1^{er} septembre dernier mais la charge de ces réformes et du service public ne saurait être supporté par les avocats. Si demain les avocats de proximité disparaissent pour des raisons économiques c'est toute une frange de la population qui n'aura plus accès à la justice et au droit avec toutes les conséquences qui en découlent. Si encore il ne s'agit pas pour nous avocats de tenir un discours corporatiste au soutien de nos seuls intérêts mais d'user de notre magistrature d'influence pour attirer votre attention sur des questions d'importance.

Ceci doit être dit, ceci doit être su. Il appartiendra aux institutions représentatives nationale de notre profession au premier plan desquels se trouve le Conseil National des Barreaux, dont 80 membres ont été élus il y a quelques jours, de mener les actions nécessaires. Et jeunes confrères, pardonnez la gravité de mes propos, ils ne sont en rien une marque de pessimisme, notre profession a su montrer sa force et sa dignité à l'occasion de sa première convention nationale qui s'est tenue à Lyon au mois d'octobre dernier et qui a rassemblé 2500 avocats. Elle a surmonté nombre de difficultés au cours de sa longue histoire, notre barreau à fêté cette année ses 27 ans, tout comme notre secrétaire de la conférence, qui m'a autorisé cette confidence. Il est donc comme elle dans la plénitude de sa jeunesse et son dynamisme est entier. Nul doute qu'il passe l'an 2000 et que grâce à vous mes jeunes confrères, notre profession soit pour le millénaire à venir à la hauteur de son passé prestigieux. Je vous remercie de votre attention.

RÉQUISITOIRE DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BIDEGAINBERRY :

L'affaire Bedos, Guy Bedos. C'est par une nuit de novembre 1937 que vous êtes né à Sidi-Bel-Abbes, Sud oranais, sur le siège arrière d'un chameau réfugié Ouzbek prêté par le voisin pour amener votre maman à la maternité.

Intervention de Madame Isabelle Clanet Di Lamanit :

Je vous interromps Monsieur l'avocat général, excusez-moi, mais l'accusé de ce soir n'est pas Guy Bedos. Guy Bedos sera l'invité de la grande rentrée de l'an 2000. Ce soir c'est Marc Jolivet.

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY :

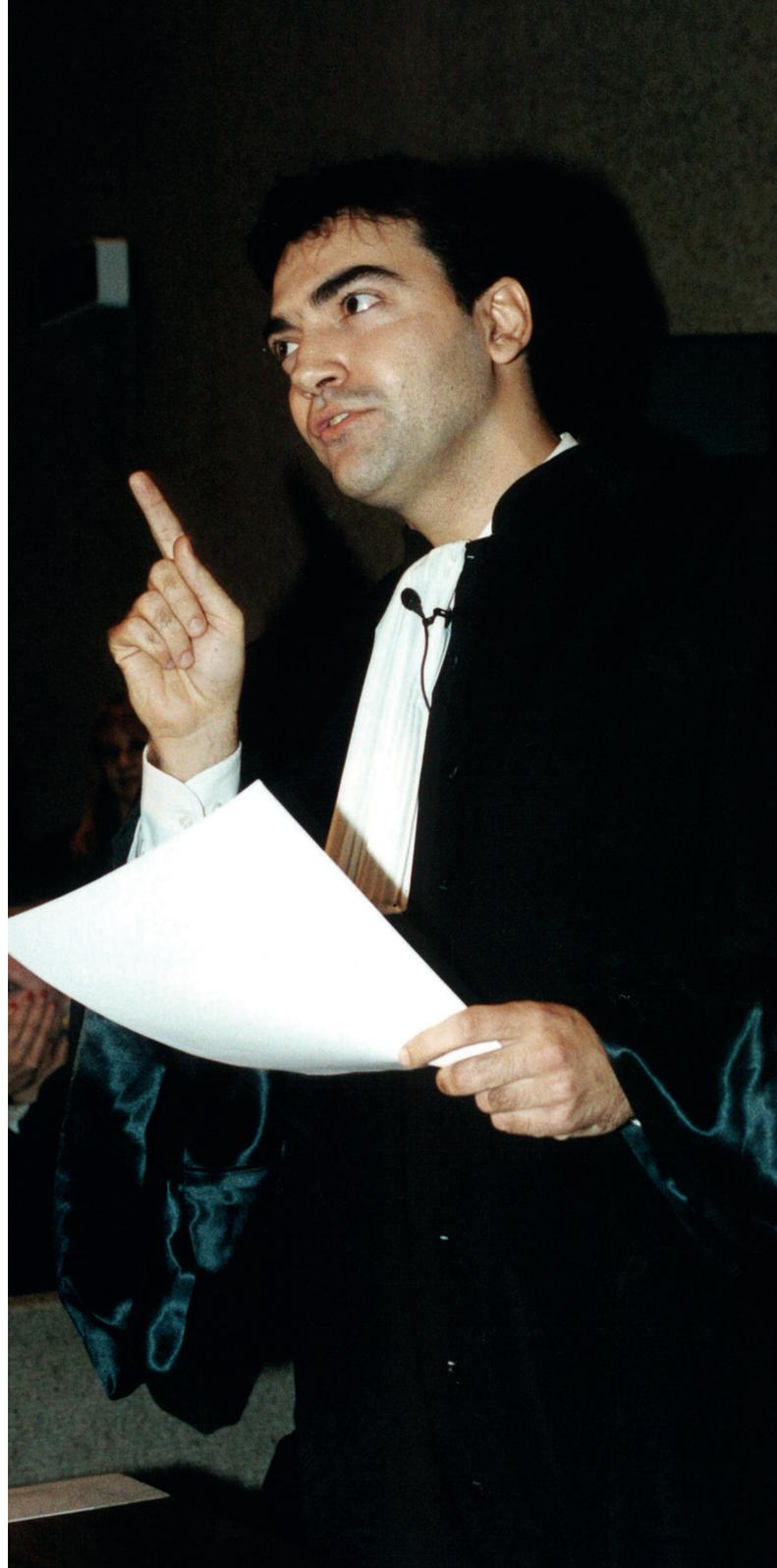
Jolivet, oui, oui. Ah bah forcément, c'est moins bien que Bedos. Alors, affaire Jolivet, Marc Jolivet. C'est par une nuit de novembre 1937, que vous êtes né à Sibi-Bel-Abbes, sud-oranais, sur le siège arrière d'un chameau réfugiés ouzbek prêté par le voisin pour amener votre maman à la maternité. Vous vous dites que peut-être j'accorde trop d'importance à de vieux détails Jolivet, mais personne ici ne vous connaît. Bedos, s'eut été autre chose, tout le monde a vu Titanic. Mais vous, franchement, vous mon vieux, ils en sont encore à se demander, Jolivet ? Jolivet ? Oui, le nom du chauffeur de taxi qui m'a ramené de la soirée Beaujolais nouveau, non lui c'était G7 je crois. Mon ancien voisin de parking ? Le chef du rayon charcuterie chez Leclerc, mais non ... lui avait des cheveux. L'animateur des Grosses Têtes, non, non, vous êtes plus grand que Bouvard, quoi que ? Non, Jolivet, en réalité rien de tout ça, Jolivet c'est, et là je vous cite : « le frère jumeau de Paul Claudel ». Si vous dites vrai Jolivet, j'ai bien fait de venir voir tous vos spectacles, c'est certes un peu plus cher mais c'est surtout beaucoup moins long que "Le soulier de

satin" et de toute façon, et la Guitry ne m'aurait pas contredit, heureusement qu'on a pas eu la paire. Et si vous n'êtes pas Claudel, vous n'êtes pas non plus ce doux rêveur que votre défenseur tentera très probablement de nous décrire, ce grand tendre à l'imagination trop fertile incapable de maîtriser sa fougue créatrice, un ami Pierrot, un rêveur lunaire comme dirait Verlaine, en réalité vous êtes un terrien qui s'encaaille, un imposteur, un filou bref un affreux jojo. Oui Jolivet, un affreux jojo, un escroc et c'est bien d'escroquerie dont il s'agira ce soir.

Vous avez un doute ? L'ombre d'un doute ? Dieu sait pourtant que depuis Descartes le doute a fait ses preuves donc passons aux preuves, aux évidences pour les plus anglophile d'entre nous. Et revenons-en à nos moutons Monsieur Jolivet, à notre Jolivet. Cet homme à tour à tour escroqué les spectateurs, ce qui n'est pas joli joli; les électeurs, ce qui malheureusement tend à devenir un sport national ; les femmes, ce qui pourtant depuis la mort de Guitry n'est plus un sport national Jolivet; son propre frère, et là franchement ça me dégoûte, et moi-même, et là franchement ça m'énerve. Revenons-en aux faits,. Nous étions quatre ce 29 septembre 1999 a avoir courageusement pris la décision de nous rendre au spectacle de Monsieur Jolivet. Étaient présents un membre éminent de notre ordre dont je tairais le nom et vous comprendrez bientôt pourquoi Monsieur le président, Madame son épouse que nous appellerons par hypothèse Madame Claudia Sheffleur, une autre femme du barreau, Isabelle C, dont la robe de ce soir et malheureusement beaucoup moins troublante que celle qu'elle porte ce soir-là, et moi-même, myself, comme on dit à Oxford. Sur le casting rien à redire, quoi que, mon costume préféré était au repassage, mais bon passons sur les problèmes de pressing.

Non, ce n'est pas mon costume qui m'a gâché la soirée mais une certaine madame Grindereche, caissière de son état qui pour les quatre tickets m'a réclamé 760 Fr., c'est fou non ? Surtout quand on sait que pour 99 francs au bistrot Romain on a le carpaccio à volonté. Vous en conviendrez, l'escroquerie était caractérisé, c'est moi qui ai payé pour tout le monde ! Et vous savez pertinemment que nous, avocats généraux, ou avocat du bureau Francis Lefebvre, professionnel, libre, mais pas libéraux à la différence des autres avocats, nous ne pouvons pas déduire fiscalement le prix des places de spectacles et comme tous les salariés nous avons toutes les peines du monde à nous faire rembourser nos notes de frais, donc je n'ai rien déduit, et je n'ai pas été remboursé. L'escroquerie est doublement caractérisée Jolivet. Mais le pire Jolivet, n'est pas de m'avoir extorqué des fonds mais d'avoir dupé votre monde parce que comme tous les escrocs vous n'avez pas soustrait, vous avez obtenu. Vous semblez en douter, sachez que j'ai toujours raison.

Première supercherie Jolivet, la filouterie au spectateur. Vous seriez un humoriste, qui plus est un humoriste qui selon ses propres termes: « Ne cède jamais à la facilité ni à la scatologie ». En 1991 vous avez même poussé le vice jusqu'à déclarer dans un fanzine underground, le journal la Croix : « j'ai placé la barre bien au-dessus de la vulgarité, et je suis sûr que ma méthode paiera sur la durée ». Et là effectivement, je vous garantis Jolivet, vous allez le payer. Certes, je préférerais me taire plutôt que d'avoir à vous lire ces quelques phrases de Marc Jolivet qui illustre pourtant si remarquablement le propos. J'espère d'ailleurs que maman n'est pas encore arrivé. Après cette lecture édifiante, je mets quiconque au défi d'oser venir me demander les références du bouquin de Jolivet : « il faut savoir que j'ai un éjaculat moyen de 3,4 ml avec des pointes à 5,4, ma concentration spermatique est de 66 millions de spermatozoïdes soit deux fois plus que l'asiatique moyen et par délicatesse je ne parlerai pas de leur mobilité ni de leur morphologie. », « Elle mériterait que la juge la convoque au palais de justice et exige une dernière fellation en sus des ci-baisers mais je ne le ferai pas j'ai trop de classe



pour ça ». Jolivet le bon goût, la classe. Ce n'est même plus de la vulgarité, c'est de l'escroquerie maintenant monsieur. En entendant des tirades comme celle-ci, les spectateurs se remémorent la formule de l'un des plus grands philosophes injustement oublié, Petit Gibus dans La Guerre des Boutons : « si j'aurais su, j'aurais pas venu ». Tout est dit Jolivet, et bien sûr vous ne remboursez pas.

Probablement conscient d'avoir été trop loin, vous vous reprenez en 1999 (toujours côte D2) et vous pondez cet euphémisme « on peut parler de tout à condition d'être léger ». Et vous parlez de tout c'est vrai, mais vous escroquer l'oreille de votre spectateur moyen, vous auriez dû écouter Chamfort, pas Alain le chanteur à minettes mais Nicolas, l'écrivain : « De tous ceux qui n'ont rien à dire, les plus agréables sont ceux qui le font en silence ».

Et faute de vous taire Jolivet, vous prétendez faire rire, vous vous moquez du français moyen en le comparant au gnou, cette antilope d'Afrique à cornes recourbées. L'idée est plaisante, l'allégorie attrayante mais la définition consternante, écoutons : « Gnou : Animal votant de la famille « *majorité silencieuse* » n'est pas le pluriel de goye, a un regard asexué imprégné de mollasonnerie consensuelle, politiquement se situe entre le veau et le mouton. L'espèce n'est nullement en voie de disparition, l'animal se reproduisant avec la rapidité des lapins. » C'est drôle ! Très drôle ! Vous ne manquez pas d'humour Jolivet, vous n'en avez pas. Vous n'avez pas l'humour inné, soit.

Mais vous pourriez au moins le travailler, et ne pas vous contenter d'être un artiste subventionné, un intermittent du spectacle. Vous vous défendez (côte D2) : "Je travaille comme un forcené, je suis un tâcheron du rire. Mais vous mentez, Jolivet ! Prenons l'exemple d'un thème qui vous a beaucoup inspiré et que vous avez donc beaucoup travaillé, dans la légèreté, bien sûr ! La bourse ! Je ne résiste pas au plaisir de lire à la cour le fruit de votre travail. « Si le CAC 40 est mou, les raideurs quittent les bourses. Les petits porteurs s'affolent, ils vendent tout. Le dollar grimpe et l'écu baisse et lorsque l'écu baisse les bourses s'effondrent sur

les marchés. » Les monnaies changent, les mauvais jeu de mots restent Jolivet. Patatras. 1999, exit l'écu, c'est l'euro qui rentre en piste. Peu importe pour le roi du calembour, rien n'est impossible. Votre inspiration débordante et votre amour du travail bien fait vous stimule et vous permet de vous adapter, perfectionniste ! Et voilà le résultat, et là je vous demande à tous un tout petit effort, il va falloir suivre, on passe donc de : « Le dollar grimpe et l'écu baisse et lorsque l'écu baisse, la bourse s'effondre sur les marchés » à « le dollar grimpe et l'euro baisse et lorsque l'euro baisse, la bourse s'effondre sur les marchés ». Gros Travail Jolivet ! Gros gros travail Jolivet ! Vous le sentez vous-même et vous avez raison, c'est de moins en moins drôle. Décidément comme disait un vieux copain de terminale, Victor Hugo : le calembour, Jolivet, est la fiente de l'esprit qui vole.

En réalité, vous êtes un tire-au-flanc Jolivet, un imposteur doublé d'un flemmard. Et croyez-moi Jolivet en matière de flemmardise, d'escroquerie au code du travail mon avis de spécialistes ne souffre aucune discussion. Je n'accuse pas Jolivet je prouve. J'ai vu tous vos spectacles, au théâtre Tristan Bernard en 1993 : 150 francs, au Palais des Glaces en 1994 : 165 francs., au Splendide en 1998 : 180 francs, au Casino en 1999, 760 francs. 760 francs, Jolivet ! Au prix du carpaccio c'est pas rien. Et pour voir quoi, quatre spectacles, et quatre fois le même sketch, la bourse dont on vient de parler, ça fait cher le remake. Mon carpaccio au moins il est frais. Quatre fois également votre sketch « le paradis », l'enfer ! Dante à côté de vous n'était qu'un enfant de cœur. Quatre fois votre sketch « j'aime la Terre » et quatre fois également votre sketch « les tuiles », j'en passe et des moins bon, c'est dire ! Et vous poussez l'outrecuidance jusqu'à intituler votre dernier spectacle « Le meilleur » mais le meilleur de quoi Jolivet.

Vous avez essayé de faire croire à tout le monde que vous étiez drôle, c'est faux, ou alors c'est confondre l'humour de concierge et l'esprit d'escalier. Mais escroquer les spectateurs ça ne vous a pas suffi, vous avez voulu passer à la catégorie au-dessus, à l'escroquerie au bulletin de vote, à l'arnaque électorale. Très tôt c'est vrai vous

fait preuve de solides convictions en soutenant Coluche aux élections de 1981. Vous allez même jusqu'à signer sa liste de soutien. Le pauvre qui ne méritait pas ça, aux côtés des plus grands politiciens et syndicalistes du moment, des intellectuels, Michel Drucker, Hugues Auffray, Carlos, pas le terroriste, le crooner des amateurs de jus de fruit. Comme le disait justement Coluche, chaque année il y a le même nombre de cons, mais cette année je crois que les cons de l'année prochaine sont déjà arrivés. Du coup, Coluche se retire, vous non, forcément. Et vous entrez de plus belle en politique, déçu par ce qui ne sera qu'une éphémère déconvenue, vous reportez tout votre enthousiasme et votre ardeur de combattants révolutionnaires dans une nouvelle lutte.

Encore jeune et toujours plein d'espérance vous vous mettez au vert. Pas étonnant de votre part vous exceller dans la pratique du recyclage comme on vient de le voir dans votre spectacle. Et c'est reparti de plus belle. Vous recommencez à nous abreuver de ses sentences amusantes dont vous seul avez le secret : "Il y a une sensibilité écologique aujourd'hui, c'est la seule chose qui puisse faire encore rêver, apporter un idéal". Faire encore rêver, apporter un idéal, c'est fou comme certaines formules sonnent faux, mais comme vous êtes mélomane à vos heures vous finissez par vous en rendre compte. Déçu par Brice Lalonde, horripilé par Antoine Waechter, davantage d'ailleurs par sa moumoute qui vous rappelle un certain Guy le Bédos, que par que par ses idées politiques parce que de toute façon lui non plus n'en a pas. Lassé de ses petits hommes verts, vous vous découvrez une passion pour Dominique Voynet mais l'amour a ses limites et la raison n'en démord pas, vous n'y tenez plus. C'est l'heure pour vous de reprendre les choses en main. Vous qui avez si justement dit pour une fois : « c'est dans les bistrot de quartier qu'est l'avenir de l'humanité, c'est au coin d'un bar situé au 179 rues Daguerre, le bistrot des pingouins, Monsieur le président, établissement à la clientèle un tantinet éthylique, que vous cédez aux pressions de vos pingouins de copains et que vous vous présentez au municipal du cinquième arrondissement de Paris. Votre adversaire, et là ça ne s'invente pas, un autre politicien à la probité inattaquable, Jean de Paris.

Malgré tous les espoirs qu'on pouvait légitimement fondée sur votre casaque verte, c'est l'échec. Face à vous il est vrai un grand professionnel, comme à son habitude, Tibéri l'emporte haut les mains. Et contrairement à Saint-Exupéry qui écrivait que les échecs fortifient les forts, vous vous juré que l'on ne vous y reprendra plus. Terminé la conduite en état d'échec, après avoir vidé les urnes, vous vous remplirez les poches.

Vous serez définitivement un humoriste engagé bien sûr. Désormais vous ne défendez plus les verts, vous vous attaquez aux grands de ce monde. Et vous déclarez (cote D2, décidément grosse côte monsieur le Président) : « le minimum pour un humoriste c'est de s'attaquer aux puissants ». Et la supercherie continue, magnifique Jolivet, digne d'un polémistes de génie, d'un avocat des victimes de l'intolérance et de l'injustice, c'est du Voltaire, c'est un Jolivet ! Et vous n'avez pas peur de frapper très haut, vous vous lancez courageusement dans une diatribe Cohn-Bendistique contre le plus puissant des plus puissants, Bill Clinton. Vous déclarez en septembre dernier dans l'émission de Sophie Davant à 9h du matin. : « J'adore ce président qui s'est battu contre tous, j'adore ce couple, c'est une grande victoire pour la démocratie ! » Là vous voyez Jolivet là vous voyez vous êtes drôles. C'est bien la première fois, mais là. C'est bien la première fois, mais là vous êtes irrésistible. C'est décidément lorsque vous êtes sérieux que vous êtes le plus drôle. Pour quelqu'un qui voulait défendre les plus démunis, les misérables, voler au secours du président des États-Unis c'est effectivement s'adresser au cœur de cible. Encore une escroquerie morale.

Et vous ne vous arrêtez pas là, Jolivet, vous continuez votre croisade contre les grands de ce monde en tapant sur une ancienne copine (cote D3, on y arrive monsieur le président). Lors de la promotion de votre ancien spectacle, vous déclarez dans France soir : « je vais vraiment taper sur Dominique Voynet, elle n'est pas écolo, elle est devenu une artiste du gouvernement, c'est terrifiant. Quant au Chirac, Jocelyn, Strauss-Kahn, et autres poids-lourds de la politique, je l'ai laissés à Bedos ». Extraordinaire Jolivet. Comme disait ma maîtresse d'école : « les grands avec les grands et les autres dans

le fond de la classe ». Vous vous fichez du monde petit bonhomme, là encore c'est de l'escroquerie intellectuelle, cela dit, c'est vrai que si vous n'étiez pas là pour le rappeler on oublierait presque qu'elle est encore au gouvernement et non pas à France 3 Limousin à la météo annonciatrice des pics de pollution. Bref, vous êtes incontestablement le Voltaire du XXI^e siècle même si à mon sens il aurait probablement dit de vous comme il avait pu dire de l'un de ses contemporains : « nous convenons de son éloquence abondante qui n'est jamais étouffé sous les pensées ». Force est donc de constater Jolivet que vous avez réussi à parvenir à vos fins. Vous avez même réussi l'exploit d'obtenir quelques suffrages. L'escroc dans toute sa splendeur.

Certes, vous n'êtes pas le premier de ses grands humoristes politiciens à comparaître devant ce tribunal d'exception, Laguiller, Cohn-Bendit, vous y ont précédé. Vous les soutenez d'ailleurs, car vous n'aimez pas que le vin bio mais aussi le gros rouge. Mais parmi cela si vous n'êtes pas le plus redoutable, vous êtes assurément le plus cher c'est 760 francs je vous le rappelle. C'est insupportable, l'addition est lourde ! Aucun d'entre n'avait réussi jusqu'alors un tel exploit. Aucun non plus, Jolivet, n'était allé jusqu'à escroquer sa propre famille, votre dossier pénal à cet égard est accablant. À ce moment des débats monsieur le président, il me paraît opportun d'appeler à la barre afin d'entendre sa déposition. Un témoin qui exceptionnellement, mais on le comprendra, a souhaité conserver l'anonymat, Monsieur Pierre J., le frère de Jolivet.

Monsieur Pierre J. :

Monsieur le président aussi loin que je me souviens, mon frère s'est toujours, et je dois le dire avec douleur, comporté comme une sorte de malfrat, un semi criminel, une demie crapule. À six mois, c'est ma mère qui l'a rapporté, il a cherché à m'étouffer avec la sciure de l'âtre. Je n'ai dû ma survie que par l'arrivée in extremis de la bonne. Mais je suis encore là pour témoigner aujourd'hui. À cinq ans, une boule de pétanque contre la tempe droite. Il me l'a lancé une après-midi au parc. J'ai survécu, je suis encore là aujourd'hui pour témoigner. À 11 ans une balle de 6,35 dans

l'épaule droite. Nous avons grandi en banlieue à Maisons-Alfort et là il avait des fréquentations déjà douteuses, il était armé. Et plus tard d'une façon beaucoup plus perverse, je pense qu'il a cherché à m'éliminer puisque j'ai attrapé une blennorragie à germe gonococcique à travers une fiancée que nous avions en commun. Véritablement un esprit tordu.

Et c'est vrai que j'ai eu tort après toutes ces sévices, j'ai eu la faiblesse de travailler avec lui pendant 10 ans. Tous les textes que j'ai écrit pour nous deux, que ce soit à la télévision, à la radio, sur scène, tous ces textes qu'il refusa soit parce qu'il était bourré soit parce qu'il n'arrivait pas à les lire, soit parce qu'il ne le comprenait pas, tous ces textes, ce sont ses textes que l'on a pu retrouver dans ses spectacles depuis 10 ans. Ce n'est pas que je les trouve bon, Monsieur l'avocat général, ils sont médiocres mais ce sont les miens.

Alors, l'argent du fisc qu'il dissimule, l'argent qu'il dissimule à sa famille, l'argent escroqué aux écologistes pendant les campagnes politiques et je tairai en plus ses tendances exhibitionnistes qui lui ont valu l'interdiction d'un certain nombre de villes françaises où ses spectacles sont interdits. Il n'y a d'ailleurs qu'à voir l'affiche de son dernier spectacle, un petit garçon presque tout nu déjà. Monsieur le président, vous devez penser que je vais trop loin mais si je vais aussi loin dans l'intimité c'est que je suis le seul, le seul à pouvoir démasquer d'aussi près, l'homme qui est accusé aujourd'hui. Car il peut donner le change au public, il peut donner le change à cette salle, mais moi il sait que je sais. Il sait que je sais, il sait que je sais ce qu'il est devenu, et je sais qu'il sait ce qu'il saurait être si nous ne savons pas ce que nous devons savoir. Et c'est toute la communauté européenne Monsieur le président qui est freinée dans sa négociation à Seattle. C'est un rapport compliqué, j'en parlerai plus tard.

Partant de là vous vous doutez bien qu'il est douloureux pour un frère d'accuser son propre frère mais c'est justement parce qu'il n'est pas propre que je n'ai aucun scrupule à le faire. Tous les châtements qui lui seront infligés seront

les bienvenus Monsieur le président et seront la compensation des douleurs qu'a subit une familles, sa propre famille. Alors que vous choisissiez le fouet, pas mal le fouet, le poil à gratter, ou la réclusion à perpétuité peu importe. Le principal c'est que je puisse récupérer mes droits d'auteur au plus vite et qu'enfin justice soit faite.

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY :

Et comme si ce n'était pas suffisant Monsieur Jolivet vous avez, également martyrisé le sexe faible. Les femmes Jolivet, celles à qui Dieu n'a pensé qu'après coup et qui sont pourtant devenu l'avenir de l'homme (cote D2, le retour, Monsieur le président). Vous avouez avoir grandi entre les jambes de Gérard Philipe, vous avez ensuite passé votre temps à courir derrière celles des filles. Heureusement d'ailleurs que vous n'avez pas grandi entre les jambes de Patrick Dupont. Outre un torticoli carabiné, vous auriez contracté ce qui risque de devenir la maladie de cette fin de siècle, la PACSite aiguë.

Vous avez d'ailleurs échappé au délit de bigamie qu'en refusant de vous marier. Raffermissant votre position en faisant vôtre cette maxime d'Eddy Barclay : « la plus grande cause de divorce en France c'est quand même le mariage ». Mais là encore imposture, escroquerie humaine, vous avez passé votre vie à jouer les gros minets avec les femmes mais quand on sait que votre mère, la comédienne Arlette Thomas était la voix de Titi dans le fameux dessin animé on commence à comprendre ce côté gros minet. C'est freudien comme on dit. Ce Freud, Monsieur le président, quel type. Je ne sais pas ce qu'il valait comme médecin mais alors c'est vraiment Madame Soleil, avec lui tout est écrit d'avance. Avec une photo de la mer, il vous raconte les 50 ans de partie fine qui vont suivre. Et vous n'en êtes pas moins resté un paradoxe Jolivet en ajoutant : « j'ai toujours rêvé d'être fidèle, c'est un vieux rêve d'enfant, aujourd'hui c'est chose faite, mais pour l'instant je suis dans une phase célibataire ». Peu importe de toute façon que vous soyez Don Juan, Casanova, Penelope ou homme infidèle. Fidèle à une seule femme ou infidèle à toutes, de toute

façon petit, gros et chauve comme vous l'êtes vous n'avez guère le choix. Accrochez-vous à la première qui passe mon vieux...

Autant pour moi on avait dit qu'on déconnaît pas sur le physique. En bref Jolivet, vous vous êtes ris des femmes comme elles ont dû beaucoup se rire de vous mais rira bien qui rira le dernier, on vous fera payer ça Jolivet. Donc, Mesdames, Messieurs, les jurés, Mesdames, Messieurs de la cour, Monsieur le président, à la question : Marc Jolivet est-il coupable des faits qui lui sont reprochés ? Vous ne pourrez que répondre oui. Oui pour deux motifs. Premièrement parce que j'ai toujours raison, Deuxièmement parce qu'à l'instar de certains utilisateurs de la carte vermeil, j'ai une face fâcheuse tendance à me répéter. Deuxièmement parce qu'à l'instar de certains utilisateurs de la carte vermeil j'ai une fâcheuse tendance à me répéter. En conséquence, au vu de l'ensemble de ce qui vient d'être dit vous condamnerez Jolivet à indemniser ses victimes, il doit payer ! Pour les électeurs on n'y peut malheureusement plus rien, ils ont l'habitude. En ce qui concerne les femmes, pour les unes c'est déjà trop tard, pour les autres je compte sur vous Mesdames présentes ici ce soir pour prévenir vos collègues et néanmoins consœurs. Quant à la propre famille de Marc Jolivet, la moindre des choses serait d'envisager un remboursement des 12 ans de psychanalyse de son frère. Là je ne vous noie pas sous les chiffres faisons simple : à 500 francs la séance hebdomadaire à raison de 52 séances par an sur 12 ans cela fait 312 000 francs. J'arrondis à 500 000 francs. Reste les spectateurs, ses victimes les plus nombreuses et là nous n'avons pas le choix, vous condamnerez donc Jolivet à écrire un véritable spectacle comique à jeun, sous la direction de Guy Bedos sans redites ni majoration de prix, merci. Pour ma part Jolivet, je passe l'éponge sur les remboursement des frais de spectacle, j'ai horreur des comptes d'apothicaire, j'ai déjà trois pharmaciens dans ma famille qui est au moment de chaque addition se sentent obligés de faire des conversations en boîte de Doliprane, un cauchemar. Donc pour moi rien je serai grand seigneur. Ou alors Jolivet un petit Carpaccio au bistrot Romain, rien de prétentieux.

PLAIDOIRIE DE MADAME ISABELLE CLANET DI LAMANIT :

Combien de fois ces jours-ci n'ai-je pas entendu murmurer dans les couloirs du palais, mais comment, mais comment pourra-t-elle bien défendre celui-ci qui a plutôt l'air mal dégrossi, un peu bêta et peu d'esprit, qui aimerait bien avoir l'air mais qui a pas l'air du tout ? Il ne faut pas jouer les fiers quand on veut faire de l'humour parce qu'il faut vous dire Monsieur le président que chez ces gnous là on ne plaisante pas, on ne plaisante pas monsieur, on est artiste. Et c'est parce que Marc Jolivet vous êtes un artiste et que vous mettre infiniment sympathique avec votre air de rien que j'ai accepté pour une soirée de vous donner la main. Quel dommage Monsieur l'avocat général, quel dommage que vous vous soyez contenter de la lecture des côtes D1 à D3 pour évoquer la personnalité de Marc Jolivet. J'ose le dire au risque de vous décevoir, Marc Jolivet n'est pas, n'a jamais été le fils d'Arlette Thomas et de Jacques Jolivet. Il suffisait pour s'en convaincre de lire le Poignant recueil écrit par mon client dans l'obscurité de sa cellule. J'irais même plus loin, il suffisait pour s'en convaincre de ne lire que le premier chapitre qui commence par ces mots : « Paul Claudel et moi sommes deux génies comiques mystiques, deux frères jumeaux. ». Vous avez Ironiser tout à l'heure sur cette phrase sans même y entrapercevoir le douloureux aveu de mon client, je veux parler du lourd secret de ses origines. Alors laissez-moi maintenant vous raconter l'autre histoire, celle qui dérange, celle qu'il fallait lire entre les côtes, celle qui a exigé de lui 10 années de psychanalyse avant qu'il ose la raconter.

Le vent qui souffle dans la grande plaine de Champagne, l'orage qui gronde là-bas par delà la Reims et dans la maison des Claudel, Madame qui met au monde des jumeaux, elle qui ne voulait plus d'enfants, non, elle qui n'en voulait plus.

Le premier s'appellera Paul. Quant au second, le second, le second ? Il sera recueilli par une joyeuse équipe de saltimbanques de passage cette nuit là dans ce pays rugueux énervé par les rafales. Le second s'appellera Marc et grandira chez les Jolivet, la suite on la connaît. Maman Jolivet et sa voix de titi parisien, l'histoire ne dit d'ailleurs pas si papa Jolivet faisait la voix de gros minet. Le frangin Pierrot, l'alter ego qui débarque deux ans plus tard, le partenaire des années tandem, le deuxième à moins que ce ne soit le premier. Les gens qui passent : Arrabal, Bourville, Garcia Lorca, Gérard Philippe, on vit d'humour et d'eau fraîche ! Sans vouloir enjoliver la si jolie vie de Marc Jolivet, on ne mange peut-être pas tous les jours mais on est heureux. On a 15 ans et on parcourt les routes de France avec son premier amour et on se jure qu'on s'aimera toute la vie. On a 18 ans et on drague les filles un soir de mai sur les barricades. On a 19 ans et on répète Le Cid, Caligula, Lorenzaccio jusqu'à plus soif. C'est d'ailleurs l'une de mes consœurs qui te donne la réplique, consœur qui à défaut de devenir tragédienne toute sa vie à rêver d'être une hôtesse de l'air, Nathalie Muller.

Et vous osez prétendre que Marc Jolivet est un escroc parce que ce n'est pas un véritable artiste. Ah vous auriez sans doute préféré qu'il soit célèbre avant même d'être un artiste par le coup de baguette magique posé sur son berceau de je ne sais quel parrain, directeur de production. Eh bien non, Marc a construit sa carrière tout seul écumant avec son frère Pierre, les petites salles, les MJC, les cabarets. Hébergeant des clochards dans sa cave, refusant toute compromission. Monsieur le président, puisque l'accusation s'est permise tout à l'heure de faire citer un témoin à la barre, je vous remercie à mon tour de bien vouloir recueillir le témoignage d'un homme d'un tout



autre crédit, puisqu'il s'agit de Pierre Jolivet, le frère de l'accusé.

Monsieur Pierre J. :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je vous dois une explication. C'est vrai j'ai témoigné pour l'accusation et maintenant je témoigne pour la défense. Mais l'explication est simple Monsieur le président, Monsieur l'avocat général est spécialisé en droit fiscal vous le savez peut-être, et il a à ce titre nous et des amitiés pour le moins particulière avec l'inspecteur des impôts du 17e arrondissement où je réside. Je n'avais donc pas d'autres choix que d'accuser mon frère mais je n'attendais que cette instant pour clamer la vérité, la seule, mon frère est un sein. Oui, même deux seins. Il est une poitrine à lui tout seul. Il est pour moi il a été un ange gardien.

Commençant à travailler à l'âge de sept ans, ce que vous ne saviez pas et que vous n'aviez pas dit

comme chauffeur routier pour nourrir péniblement notre famille. Je le revois partir dans son bleu de travail, j'étais tout petit, son bleu de travail trois fois trop grand pour lui conduisant ce vieux Berlier de 8 tonnes et ce, sans jamais voir la route, un miracle Monsieur le président. Autre souvenir, il a 16 ans lorsqu'il se jette à l'eau en hiver à la montagne pour sauver deux enfants tombés dans la rivière. Il n'a jamais voulu en parler, je sais, ta modestie, ta discrétion. Ses deux enfants s'appelle Patrick Bruel et Vanessa Paradis, ils ne doivent aujourd'hui leur carrière qu'au courage de leur de mon frère.

Mais je diti mon frère, c'est réducteur, non, pour mon frère nous sommes tous frères. Y compris une autre sœur et la vôtre. Il est plus qu'un comique, il est une sorte de messi, un porte parole, un Ron Hubbard de l'humour, un scientologue de la poilade. Il ne m'a pas volé les textes dont je vous parlais tout à l'heure mais qui sont bien de moi. Non, je lui ai offert comme une offrande, une offrande

à son Dieu. Les spectateurs ne viennent pas voir ces spectacles, ils viennent communier pour le bien du monde et le prix des places que l'avocat général a évoqué de façon si vénale et méprisante n'est que le témoignage d'une vénération à un guide. Et si j'évoquais son exhibitionnisme, sa légèreté. C'était parce que les enfants courent et aiment courir vers lui les bras tendus, nus comme vous le ferez tout à l'heure sans doute quand vous aurez compris qu'il était vain d'accuser quelqu'un d'aussi bons, d'aussi généreux. C'est pourquoi je le dis solennellement mais sans avoir pris de drogue enfin presque pas, il sera le sauveur de l'humanité au XXI^e siècle, c'est mon frère.

Isabelle CLANET DI LAMANIT :

Oui monsieur le président, électron libre du paysage humoristique français, Marc n'a qu'une seule devise, celle du copain Rabelais : « fais ce que voudra ». Libre de s'exprimer sur le Liban et sur la Mauco Cadiz et de se faire virer de France Inter. Libre de ne pas terminer un spectacle un soir de fou rire. Libre de claquer la porte au nez de Bouvard le jour où il lui déclare : « Jolivet, vous avez une minute pour me faire rire ». Une minute pour faire rire pourquoi pas, une minute pour faire rire Bouvard, merci plutôt crever. Libre d'être le seul à ne pas se lever pour saluer Mitterrand. Libre avec son copain Balavoine de faire craquer un animateur télé et de terminer l'émission, ma foi, sans son présentateur. Libre de refuser près d'un million de francs de contrat chaque année pour aller jouer à l'étranger, parce que Marc a peur, peur, peur de l'avion.

Vous l'avez compris Monsieur le président, Mesdames et Messieurs de la cour, Mesdames et Messieurs les jurés, Marc n'appartient à la cour de personnes, ne cire les pompes de personne, ne flatte, ni ne complimente surtout, surtout pas les puissants. Les fusionneurs, absorptionneurs, boursicoteurs et grands discoureurs, non. Décidément Marc Jolivet ne badine pas avec l'humour, il dénonce l'hypocrisie de notre société qui se croit libre alors que nous sommes tous achetés par Vivendi et par McDo, parce que manquer d'humour c'est manquer tout simplement

d'humilité. C'est être trop dupe, trop satisfait de soi. Parce que Boris Vian avait bien raison de considérer que les gens qui ne rient jamais ne sont pas des gens sérieux. Marc Jolivet pointe la déshumanisation de notre société pour nous ramener aux hommes.

Mon client n'a pas l'humour méchant, n'en déplaît à Monsieur l'avocat général l'humour de Jolivet n'a rien à voir avec celui de Bedos qui doit décidément se prendre bien au sérieux pour se payer le luxe de se moquer des autres. Cherchez, vous ne trouverez pas d'ironie chez Jolivet, l'humour chez lui, c'est une morale. Il joue pour les sourds et muet, pour la construction d'un village au Kosovo, pour faire avancer les revendications sociales des pompiers, pour les étudiants qui ne peuvent pas mettre 200 francs dans une place de théâtre, alors Monsieur l'avocat général tout petit votre Carpaccio et vous c'est 760 francs., tout petit et très mesquin. Avec Wolinski, marque part du principe que l'humour est le plus court chemin d'un homme à un autre, on peut se moquer de tout à condition de ne pas s'attaquer aux victimes.

Alors Marc joue, parfois dans des grandes salles, parfois dans des toutes petites salles et pour quatre fois moins cher que Bedos, pour créer des ponts entre les hommes. Il vient nous parler de nous, de celui-ci qui a attrapé le chômage, de celui-là qui sort d'une cure de désintoxication sexuelle ou encore de celui qui vient de recevoir un fax de licenciement affectif. D'ailleurs, Marc Jolivet, entre gnou, votre humour a quelque chose de gnoutesque que l'on avalerait volontiers gnoulument sans pour autant tomber dans la gnou-attitude.

Intervention de Monsieur Jean-Philippe BIDEAINBERRY :

C'est ridicule Monsieur le Président !

Isabelle CLANET DI LAMANIT :

Oh vous je vous gnoute pas vous ! Je ne vous ai pas interrompu pendant votre gnouquisitoire, ne m'interrompez pas pendant ma gnoudoirie.

Oui j'étais en train de vous dire, que Marc Jolivet nous conte une indulgente poésie du quotidien. Il nous raconte les odeurs, les saveurs, les aigreurs de notre temps. D'ailleurs il n'y a pas d'humour sans un minimum de sympathie, sympathie dans la fragilité, dans l'insignifiance universelle de tout. Marc Jolivet c'est aussi, à la manière d'un clown, mettre son nez rouge pour saluer l'absurde. Monsieur le président, lorsque vous interrogez Marc Jolivet sur son œuvre et qu'il vous a maladroitement déclaré « l'humour au quotidien me fait chié ». Vous vous êtes emporté. Mais ce qu'il voulait vous dire c'est qu'il aime quand ça délire, baisser son pantalon, pisser au fond de la classe et se faire virer de seconde littéraire, imiter la tranche de foie de veau grillé, le tuyau d'arrosage, que sais-je encore ?

Oh oui Marc promets moi tout à l'heure de leur faire le tuyau d'arrosage. Ils aiment nous rendre complice d'éclat de vie fantasque, nous faire perdre tout souci de vraisemblance pour nous emmener de l'autre côté, dans son univers où plus rien n'est impossible. Suivez-le un soir, mettez-vous pas dans les siens, et vous verrez des vagues se dresser, des montagnes se déplacer, des étoiles se laisser dompter. Aller dîner chez lui un soir où votre Ferrari est en panne et il débouchera une bouteille de vin bio pendant que son copain Emilio le cochon à jambe de bois vous réparera votre voiture. Avec un peu de chance, vous croiserez même dans l'entrée son digicode qui vient boire l'apéro avec sa grosse machine à laver.

Allez, je vais vous confier un secret, j'ai passé une nuit de réveillon, coincé sur un télésiège avec Marc Jolivet et tendit que j'ai hurlait parce que mon téléphone portable n'avait plus de batterie et parce que au fond je réalisais que je n'avais strictement rien à faire sur un télésiège en pleine nuit avec un de mes clients, Marc à chanté pour moi en roumain les poèmes de Cioran. Et se servant de son bâton de ski comme d'une baguette de chef d'orchestre il a pour moi fait danser tout le massif du Jura. Je crois que décidément Monsieur l'avocat général, vous n'avez pas eu l'occasion d'apprécier mon client à sa juste valeur mais il y a de la magie dans cet homme-là. Je crois également, qu'en osant

prétendre que Marie Jolivet n'es qu'un escroc de la politique vous êtes passé à côté de Marc Jolivet. Vous n'avez pas compris qu'il n'est pas un écolo-rigolo dont l'ambition serait de faire carrière chez les Verts. D'abord Marc Jolivet n'est pas un écolo, écolo c'est réducteur ! Ensuite Marc Jolivet n'est pas un Vert, Vert c'est vulgaire et puis être Vert aujourd'hui c'est être un artiste de gouvernement. Être Vert comme la copine Dominique, ce n'est d'ailleurs plus sa copine, merci bien. Mieux vaut rester sur Rire et Chansons et continuer à faire la pub du stade de Cegetel. Et enfin, l'ambition de Marc Jolivet, n'a jamais été de faire carrière politique, je vous l'ai déjà dit. Marc ne sait faire qu'une seule chose, il fait très très bien l'humour.

Reste à savoir si on fait rire pour rien comme ça ou si on fait rire pour servir à quelque chose. Vous n'avez pas compris que si il s'est présenté aux municipales 1988 c'est uniquement pour déranger les puissants, chatouiller le gros orteil de Tibéri, et se faire l'écho de tout ceux qui ne sont pas dupes. Marc Jolivet considère par exemple que la carte d'identité devrait être à point comme le permis de conduire, à chaque infractions aux lois de la république, on devient un peu moins français. Tiens par exemple une injure raciste 3 points en moins, une femme de ménage non déclaré 10 points en moins, un emploi fictif à la mairie de Paris cinquante-deux points en moins. Et quand il n'y aurait plus de points, on perdrait le droit au sol. Voilà comment Marc Jolivet fait de la politique. Il aime simplement se dire qu'il est la petite côte d'eau qui tombe à côté du vase et qui l'empêche de déborder. Et en politique Monsieur le président être ne serait-ce qu'une toute petite goutte d'eau sans se faire écrabouiller croyez-moi, ça relève de l'exploit.

Il faudra que vous demandiez à Marc Jolivet de vous raconter le dépouillement des votes au soir des municipales, le comité d'accueil et les revolver qui ne lui ont même pas permis de dépasser le perron de la mairie du cinquième arrondissement. Et le flou qui règne encore sur le réel pourcentage obtenu par la liste, véridique. 12,4 % selon Claude Sérillon au 20 heures, 11 87 % selon Jean Tiberi le lendemain. De toute façon Jean Xavière et

d'autres socialistes sont les seuls à avoir assister au dépouillement. Ah elle est belle notre démocratie. Il faudra aussi que vous demandiez à Marc Jolivet de vous raconter les émissions systématiquement coupé lorsqu'il s'exprime sur des sujets politiques. Et le direct savamment orchestré pour qu'il n'ait pas le temps d'aborder un sujet polémique.

Alors, que reste-t-il à Marc Jolivet. Ses convictions et son art au service de la planète. L'humour pour stigmatiser les diverses pollutions qui menacent notre société car j'y viens, Marc Jolivet n'est ni un écolo, ni un Vert, c'est un écologiste. Écologiste ça fait encore rêver. Et si ce soir en rentrant chez vous vous débouchez chacun une bouteille de vin bio, vous savez celui qui est plus riche en éthanol qu'en méthanol, c'est que Marc Jolivet aura ne serait-ce qu'un tout petit peu servi à quelque chose et cela n'a rien à voir avec l'alcoolisme. Cela signifie simplement que mon client sait apprécier les bonnes choses. D'ailleurs il ne boit pas seulement du vin bio. Il ne fume pas, quoi que, toujours du bio, et entre gens bien s'il vous plaît que je tairais le nom par respect pour cette personne présente dans cette salle. Car Marc Jolivet va être un concret, c'est un humoriste de la jouissance et du plaisir. Il y a de la truculence pantagruélique, gargantuesque dans cet homme-là.

Sur ce terrain la gémellité avec Paul Claudel se fait évidence. Paul Claudel s'est converti derrière un pilier de Notre-Dame, Marc Jolivet a appris à nager à la Rochelle. Paul Claudel est un auteur terrien, Marc Jolivet est un écologiste. Ils sont, comme le dit Marc lui-même, deux auteurs cosmiques échappant aux influences du temps.

Et puis Marc ne vous l'a peut-être jamais dit, mais il est l'amant de la terre. Vous souriez ? Moi aussi quand il me la t'avouer lors de notre premier parler je n'ai pas voulu le croire, seulement voilà, faites comme moi, suivez-le dans la campagne, vous le verrez se coucher nu sur la terre et lui faire si bien l'amour qu'elle en a des orgasmes d'une violence. Et comme le dit Marc lui-même, lorsqu'il lui fait l'amour, il ensemence la terre. Tenez par exemple les inondations dans le sud de la France, c'est lui. La réforme des tribunaux de commerce,

c'est lui. La grosse averse de lundi dernier c'est lui. Alors Monsieur l'avocat général vous auriez pu à la rigueur poursuivre mon client sur le chef de catastrophe naturelle mais voyez-vous j'ai beau chercher cela n'est pas visé dans la prévention.

Alors il était facile de venir ironiser sur la fidélité de Marc Jolivet lorsqu'il est célibataire. Votre réquisitoire témoigne à lui seul de votre conformisme et de l'ennui de vos propres expériences amoureuses tandis que mon client, et là je parle sous ton contrôle Marc, a connu des amantes magistrales, épatantes dont je tairais le nom encore une fois par respect pour certains maris présents dans cette salle.

Et je vais vous dire une chose, réjouissez-vous que Marc soit célibataire pour le moment car Marc quand il est amoureux il ne fait plus que ça, il ne sait plus faire que ça. On peut baisser le rideau, rembourser les spectateurs, on ne vend plus de cassettes vidéo, on ne fait plus la promo des spectacles. On aime. Et si Marc avait été amoureux ce soir, je peux vous avouer qu'il ne serait pas là ce soir, que je n'aurais même pas dû prendre la parole pour sa défense et que votre cour aurait dû se résoudre à le juger par contumace.

Et puis Monsieur le président, Il y a une chose que vous n'avez peut-être pas remarqué mais marque est un grand grand sentimental. Il était par exemple terrorisé à l'idée de comparaître aujourd'hui devant vous, j'ai du lui expliqué qu'il serait assis ici à côté de moi, que je pourrais lui donner la main s'il avait trop peur et qu'il lui faudrait répondre aux questions d'un gentil président et aux accusations d'un avocat général pas beau du tout est très méchant. Je n'ai pas pour habitude de tenir un discours complaisant à mes clients et la première fois que je suis allé le voir en détention tandis que je l'ai bousculé quelque peu en l'interrogeant énergiquement sur certains éléments du dossier et tout particulièrement sur la fameuse côte D2. Savez-vous ce qui est fini par me répondre ? S'il te plaît, on fait un câlin. Et lorsque vous le malmeniez tout à l'heure Monsieur l'avocat général, je n'avais qu'une seule crainte celle qu'il s'avance vers vous les bras ouverts

et qu'il vous dise avec son petit air de gnou : « s'il vous plaît monsieur l'avocat général, on fait un câlin ? ». Car Marc Jolivet n'aime pas qu'on s'intéresse trop à lui, il n'a pas envie d'avoir trop de succès, ni d'être trop connu, il veut juste être là, pénard, passer entre les gouttes, trouver son chemin.

Moi, Marc, le rôle dans lequel je te préfère c'est celui du petit grain de beauté qui aimerait bien être du voyage, alors s'il te plaît reste le, reste le petit grain de beauté du paysage humoristique français et au diable les gros furoncles de Guy Bedos et de Philippe Bouvard. Tu vois Marc, Bedos il collectionne les petits procès, les mises en examen d'opérette, il a jamais comparu devant une cour d'assises alors que toi, toi écoute moi bien Marc, toi tu boxes dans une

autre catégorie. Celle de ton copain Dany Cohn-Bendit, celle de la camarade à Arlette Laguiller. Toi tu comparais devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine, tu piges ? Tu vois Marc, toi qui m'a confié avoir si peur de finir quelque chose, une histoire d'amour, une grippe, des vacances, un livre, un spectacle, comme si c'était la dernière fois choses que tu devais accomplir avant de te retrouver devant l'éternité, toi qui a si peur de finir comme un vieux con, tu vois ? Rien n'est fini, tout commence, le XXI^e siècle est là devant toi, qu'on va construire ensemble, on va cloner on est comme des fous, recycler les vieux schnoks, comptacter les tabous, scanner nos rêves, sauvegarder les vieilles chouettes sur Internet, les zipper en 3D sur DVD. Tu sais quoi, je crois que ta plus belle histoire d'amour ce sera ce siècle là.



LE DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ MARC JOLIVET :

Monsieur le président. Mesdames, mesdemoiselles, messieurs les membres du barreau, d'Aix-en-Provence, de Mulhouse, de Bordeaux, de Nantes, d'Ajaccio. Y a-t-il des gens de Juvisy ici ? Voyez-vous, je suis tout d'abord d'accord avec vous, monsieur le président. Il faut baisser la TVA, je suis d'accord. Déjà au départ, nous sommes d'accord sur la TVA et l'unité de valeur, ça nous fait donc 2 éléments importants, alors, je découvre. Eh bien, voyez-vous, je suis heureux ce soir d'abord, et c'est vrai, de comparaître pour la première fois de ma vie dans un tribunal et que ce soit en sachant que je vais repartir librement. Alors, ce qui me frappe tout d'abord, c'est de découvrir que ce n'est pas une erreur judiciaire. C'est bien de moi qu'il s'agit, et non pas de Guy Bedos. La meilleure preuve, c'est que Guy Bedos, comme je l'ai déjà dit, va parfois dans les tribunaux. Moi, je n'insulte ni ne diffame. Lui et moi n'avons pas la même conception du métier d'humoriste, comme il le dit lui-même, je suis un tank qui écrase tout sur son passage, les amis et les ennemis. Quant à moi ? Je suis une guêpe, qui vol, qui pique, qui réveille, mais ne tues pas et s'envole. Effectivement nous ne boxons pas dans la même catégorie. C'est un poids lourd, je suis poids plume.

En gros, j'ai pris quelques notes, de quoi suis-je accusé ? D'être moi-même. D'être l'homme que je suis, avec ses défauts, ses qualités, ses ambiguïtés et ses erreurs. Alors, ne perdons pas de temps. Monsieur l'avocat général, monsieur le président, mon avocat, j'assume, et je revendique. Monsieur l'avocat général m'accuse de ne pas être connu, c'est volontaire, et c'est un choix. Je suis un édoniste, un homme de plaisir qui se fout des honneurs, de la gloire et de l'argent. Mon avocat vous l'a dit, j'ai refusé la mairie de Paris. Si j'avais voulu, je l'avais, si je la veux, je l'aurais. Et les socialistes n'ont qu'à bien se tenir. J'aurais

pu faire la carrière internationale de Madonna, Michael Jackson, ou Michel Leeb. Mais je refuse. Je ne veux pas apparaître dans des magazines people, trop de succès nuit, trop d'argent détruit mes idoles ne sont pas Michel Druguerre qui est le cousin de Michel Drucker, Arthur, où Foucault, non.

Attention qui téléphone, qui appelle là ? Michel Onfray, Cioran et j'adore Diogène. Diogène le chien. Celui qui dit d'Alexandre le Grand qui traverse les océans pour le rencontrer, pour toi, mon soleil et fini sa vie en retenant son souffle dans son tonneau de vin bio, est-il besoin de le préciser ? Oui, j'aspire à ne pas devenir un produit. Un de ces individus télévisuel uniformisé, déshumanisé et devenu une marchandise de l'OMC. Pour cette première accusation, donc de ne pas être connu, je plaide coupable.

Ensuite, monsieur l'avocat général m'accuse d'être un escroc. Ça, c'est plus grave. Est escroc celui qui s'approprie le bien d'autrui par des manœuvres frauduleuses. Oui. Il a raison. 100 fois raison. Mon frère le confirme. Combien de fois avant d'entrer en scène le soir, le doute ne m'a-t-il pas envahi ? Et je me dis chaque fois, de quel droit oses tu faire payer des braves gens pour venir te regarder ? Comment oses tu imaginer un seul instant que des spectateurs normaux puissent rire à des inepties pareilles ? Et le plus incroyable, monsieur le président, votre majesté ? Pardon, votre honneur, le miracle se produit chaque soir. Ils sont heureux, monsieur l'avocat général, et je m'approprie leur bonheur. Parfois j'en ai honte, mais je n'y peux rien, car comme l'a rappelé si gentiment mon frère Pierre que j'adore, je suis doué. Je peux sauver des enfants de la noyade, repeindre les façades des monuments historiques, faire le bar à la croûte de sel, les gens m'aiment souvent, et je leur rends

bien. Pour tous ces visages, noyés de larmes, de rire parfois. Je plaide coupable, monsieur l'avocat général.

Ensuite, vous m'accusez de refaire le même sketch dans 4 spectacles différents. C'est oublier comme vous nous l'avez fait justement remarquer, que je ne suis pas connu. Donc, la plupart de la population française ne les a pas vu. Et oui, tout le monde n'est pas comme monsieur l'avocat général, fan de Marc Jolivet. Car, excusez-moi, mais il n'y a qu'un fan de Marc Jolivet pour avoir vu autant de fois le spectacle et y avoir décelé quelques facilités, dont la plupart du public ici présent se contrefout royalement. Je croyais n'être apprécié que par la plèbe, les pauvres, les enfants des cités, je me retrouve avec un aristocrate du barreau pouvant me citer de mémoire le code. Car finalement, lorsqu'on enlève de votre réquisitoire mes citations, qui font souvent rire, que reste-t-il de votre travail ? De vagues, accusations.

Sur la vulgarité. Sur la vulgarité, je plaide coupable. Vulgaire, du latin vulvovus, la foule vulgaire, oui. Je suis un artiste qui aime être apprécié par la foule. Oui. Vous avez parlé d'éjacula ? De concentration spermatique, de fellation ? Alors là, je crois qu'il est bon, vous qui serez avocat, où qui l'êtes déjà, de remettre la citation dans son contexte. Il s'agissait d'un fax, que m'adressait une fiancée. Je vous lis, il est assez court. Je ferais moins long que Cohn Bendit.

Monsieur, Veuillez trouver ci-dessous votre lettre de licenciement amoureux. Cher vieux partenaire de jeux érotiques. J'ai accepté pendant 15 ans mon manque de préliminaires et vos surfacturations de tendresse. De plus, le 5 mars, vous avez oublié de pointer au premier baiser du matin. C'est pourquoi, suite à notre dernier rapport sexuel du 19 avril qui a été catastrophique, j'ai décidé d'engager votre rencontre une procédure de licenciement affectif. En effet, depuis 6 ans, vos coïts se sont avérés d'une banalité affligeante. Retard d'orgasmes, cunnilingus approximatif, parfois même accompagné de bâillements. Cependant, vu l'ancienneté et en souvenir de la bonne qualité de nos premiers rapports, je consens à ce que

vous perceviez l'intégralité de vos indemnités amoureuse, soit 6 baisers langoureux.

Je répondais et puisqu'elle le prend comme ça, je vais lui faxer mon spermogramme. Oui parce qu'il faut savoir que j'ai un éjaculat moyen de cetera, et cetera, et cetera. Si désormais les termes techniques pour parler de sexualité sont décrétés vulgaire et grossier, je plaide coupable.

Vulgaire et alors là, monsieur l'avocat général, vous m'avez déçu. Vous ne m'avez pas traité de démagogue. Eh bien, je suis démagogue lorsque je demande un référendum sur le nucléaire, je suis démagogue, puisque je sais que 80% de la population française souhaite pour des solutions alternatives non polluantes, je suis démagogue. Et ceci nous amène directement à mes actes politiques. Souvent on me reproche, vous ne l'avez pas fait, vous avez eu tort, ç'eu était amusant.

« Dites-moi, monsieur Jolivet, vous faites de la politique, non ? » Pasqua, Jospin et cetera font de la politique. C'est leur métier, ils sont payés pour ça. Moi, pas. Je me contente d'actes politiques en période électorale, nuance. Je suis un citoyen fier, qui va plus loin que le simple bulletin dans l'urne. Oui, je prends position. Oui, je suis fier de vivre en démocratie et de pouvoir utiliser la démocratie afin de me permettre, en période électorale, des idées, de me tromper, de chercher. Voilà pourquoi je n'ai pas l'âme d'un militant. J'aime trop la liberté. Je n'ai jamais adhéré à un parti. Je ne me suis inscrit à aucun mouvement politique. Je n'ai jamais touché 0,01€. Il est vrai que tous ces actes ont toujours été soit pour un mouvement écologiste, soit pour les valeurs dites de gauche. Donc en aucun cas socialiste ou vert. Il trahit ses amis. Non, je ne trahis pas mes amis. Mes amis, les miens, mes proches n'ont jamais connu le pouvoir et si cela leur arrive un jour, je les perdrais quand même. Un humoriste, ça ne doit jamais fréquenter les puissants. Mais nos gouvernants, essentiellement composé d'énarques et d'avocat recyclés, je comprends que l'irruption dans le paysage politique d'un clown venu de la société civile, ça fasse tâche. Cela ne m'empêchera pas, si je le désire, de me présenter prochainement

à la mairie de Paris. Marc Jolivet au Casino de Paris ou à la Mairie de Paris. Les deux, mon commandant. Je plaide donc coupable.

Parlons maintenant des femmes et des choses de l'amour. Vous m'avez attaqué, monsieur l'avocat général, avec beaucoup de classe sur mon physique. D'ailleurs excusez-moi, je ne dirai plus avocat général, je dirai mon général, on va gagner du temps. Petit, gros et chauve, avez-vous dit. Là aussi, je plaide coupable. Hum, non coupable. Petits et gros, aller, mais chauve, non, non, non, pas complètement, car il faut que vous le sachiez, je ne perds pas mes cheveux, mais on me les vole. Oui, oui, mon général. On peut abandonner son travail par amour. Oui, on peut, jeune, ne vivre que pour l'amour. J'assume ma passion du sexe faible, je l'assume et je le confirme devant.

J'ai 49 ans. 49 ans. Et j'ai...4... Non 5 enfants... non... Je demande juste une seconde... je paye 4 pensions alimentaire. Non 3. J'ai 7 recherches en paternité actuellement. Pour résumer, j'ai connu bibliquement au jour d'aujourd'hui, 983 femmes. Soit 2 fois plus que Patrick Sébastien, normalement. J'en ai ici comme preuve des certificats d'orgasmes signés, parfois même par des maris. Alors, voyez-vous, mon général, je vous souhaite, avec votre physique ô combien avenant, de faire un meilleur score que moi à mon âge. Alors, à propos de l'amour, je plaide coupable.

Vous faites allusion au fait que je fréquente les bars. Mon avocat, Isabelle, l'a pourtant dit, je ne fume pas, je ne bois pas. Je pense donc qu'à propos de l'alcool, vous vous êtes laissé abuser par mon jeu d'acteur. Reconnaisant qu'il soit assez percutant et d'ailleurs, je vais le prouver immédiatement, hum. Hum, hum, monsieur le bâtonnier... Excusez-moi de vous déranger... on peut avoir un petit coup à boire... Je ne bois que du bio... ça rend pas malade, y'a plus d'éthanol que de méthanol et l'éthanol ça me fait mal à la tête, l'éthanol ça donne mal à la tête, le méthanol c'est le gentil, ça rend joyeux... le problème c'est que l'éthanol est au-dessus du méthanol. Éthanol dissout l'éthanol...

Voilà, monsieur. Donc, voyez-vous, je plaide coupable en tant qu'acteur. En définitive, tous ces chefs d'accusation me reprochent quoi, ma moralité ? Oui, cette moralité d'iconoclaste, de libre penseur que je suis et que je revendique. Donc je réponds coupable, mais dans le même temps, je demande, que dis-je, j'implore, le pardon et l'indulgence de la cour. Pour une raison simple : en me condamnant, vous condamneriez les artistes, les clowns, les poètes, le rock'n'roll, les coiffeurs et bientôt les juifs et les écologistes. Nous savons que dans une démocratie, quand on commence à juger ces gens-là sous prétexte de moralité, c'est que les fascistes, les communistes, d'Autriche, de Russie, tous ces rouges bruns sont aux portes de l'Europe et ça, c'est notre faute à tous, nous sommes tous plus ou moins responsables, donc, tous coupable. Rassurez-vous, cette nuit, à propos de ce dont je viens de parler, j'ai fait un rêve, j'étais au ciel avec Martin Luther King. Nous étions en 2050 et nos enfants discutaient tranquillement au coin d'un feu de bois dans un monde de paix, de fraternité, en se disant « souvenez-vous que, au matin du 3 décembre 1999, rien n'était gagné. Ce matin-là, on ne savait pas encore si la France gagnerait la Coupe Davis pour la 4e fois. Souvenons-nous l'OMC, organisation mondiale de la connerie était toujours en état de siège à Seattle. La police chargeait les citoyens consommateurs avec José Bové à leur tête un européen convaincu, Boris Eltsine, la momie bombardait la Tchétchénie. Ah non, pas pour tuer les musulmans bien sûr, mais pour récupérer l'argent du FMI qu'il avait planqué et enterré notamment. Il était tellement bourré qu'il se souvenait plus où il l'avait mis. Alors il bombardait pour retrouver le pognon. » Souvenons-nous, Kenneth Starr et les conservateurs du Congrès américain, en voulait toujours à Bill Clinton que vous avez évoqué tout à l'heure, monsieur l'avocat général, mon général, comme si c'était fini. Mais n'oublions pas qu'aujourd'hui, les conservateurs du Congrès américain ont refusé de signer le traité de non-prolifération des armes nucléaires, n'ont pas se faire me faire traiter, non, bien au contraire, mais pour faire chier Clinton jusqu'au bout, jusqu'à la fin. Nous, on ne s'est pas fait sucer, il faut que ça pète. Voilà. Et ça allait péter en cette fin de siècle, la réforme de la justice

en France, ça n'était pas gagné, les socialistes, abruti et souvent corrompues, n'allégeaient toujours pas la fiscalité, laquelle fiscalité alimentait directement les fonds de pension des retraités californiens, lesquels retraités californien votaient irrémédiablement pour les conservateurs qui irrémédiablement refusaient de voter le traité, le virus du sida continuait sa course inexorable. Tout était réuni pour que le vingt-et-unième siècle, devint le siècle du bordel apocalyptique et c'est alors, et alors quoi, mon père ? Au soir du 3 décembre 1999, à 19h48, exactement, environ 150 personnes, à la suite d'un procès fictif dans un tribunal de Nanterre, dans un élan de générosité,

incontrôlé et de naïveté, bienfaitante décidèrent autour d'un buffet que j'ai vérifié, il est pas mal, d'infléchir le cours de l'histoire en refaisant le monde, mais de belle manière. Comme l'avait dit Maître Isabelle, qui était mon avocat, nous fûmes la petite goutte d'eau qui tombe à côté du vase, l'empêchant de déborder. Et oui, c'est à la suite de cette soirée que la France a gagné la Coupe Davis. Boris Eltsine, cessa, les bombardements, et qu'ils signèrent le traité de non-prolifération. Cetera et cetera. Voilà mes enfants. C'est ainsi que tout a commencé. C'est vous le raconter, j'étais. Le clown, c'est à moi. Et je fut acquitter, n'est-ce pas monsieur le président ?

MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE